

Les hôtels consulaires des années 1930, reflet architectural de l'économie locale

Consular offices in the 1930s: architectural reflection of local economies

Konsularische Gebäude aus den dreißiger Jahren, ein architektonisches Spiegelbild der lokalen Wirtschaft

Marie-Hélène Chazelle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lha/156>

DOI : 10.4000/lha.156

ISSN : 1960-5994

Éditeur

Association Livraisons d'histoire de l'architecture - LHA

Édition imprimée

Date de publication : 10 juin 2008

Pagination : 9-20

ISSN : 1627-4970

Référence électronique

Marie-Hélène Chazelle, « Les hôtels consulaires des années 1930, reflet architectural de l'économie locale », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [En ligne], 15 | 2008, mis en ligne le 10 juin 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lha/156> ; DOI : 10.4000/lha.156

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés à l'Association LHA

Les hôtels consulaires des années 1930, reflet architectural de l'économie locale

Consular offices in the 1930s: architectural reflection of local economies

*Konsularische Gebäude aus den dreißiger Jahren, ein architektonisches
Spiegelbild der lokalen Wirtschaft*

Marie-Hélène Chazelle

- 1 Les premières chambres de commerce apparaissent en France dès le début du XVIII^e siècle, essentiellement dans les villes portuaires, mais la majorité d'entre elles a été fondée au cours du XIX^e siècle. La loi du 9 avril 1898 leur confère de vastes attributions en matière économique et leur attribue en particulier le statut d'établissement public. Les chambres de commerce forment, au sein de leur circonscription, un véritable « parlement économique », prenant une part active au développement commercial et industriel des départements et s'exprimant au nom des entreprises en défendant leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Dans la région Rhône-Alpes, la plupart des chambres se sont dotées d'un hôtel spécifique pour abriter leurs services. Deux d'entre elles – les chambres de commerce de Grenoble et de Roanne – font construire un hôtel au tournant du XX^e siècle. Les autres, plus nombreuses, s'engagent dans cette démarche dans les années 1920-1930, période au cours de laquelle le volume d'activité des chambres de commerce augmente considérablement avec pour conséquence immédiate l'installation de services toujours plus nombreux dans des locaux mieux adaptés. Paradoxalement, alors que ces institutions commerciales se développent, on remarque que ce nouveau type de programme ne suscite pas un grand intérêt dans l'enseignement de l'architecture. Ainsi, Julien Guadet ne lui accorde-t-il que quelques lignes dans ses leçons, le considérant comme un simple service annexe d'une bourse de commerce¹. En réalité, l'analyse des besoins de ces établissements alors en pleine expansion, les modalités de mise en œuvre des projets comme le rôle des différents acteurs se révèlent tout à fait déterminants dans l'élaboration des programmes, les questions stylistiques et l'iconographie associée à ce type d'équipement.

Les modalités de la construction d'un hôtel consulaire

- 2 Lorsqu'une chambre de commerce décide de faire construire son hôtel, elle doit suivre un certain nombre de règles imposées par son statut et obtenir au préalable une autorisation de bâtir auprès de son administration de tutelle, c'est-à-dire, le ministère du commerce et de l'industrie. La plupart des chambres de commerce désignent parmi leurs membres une commission chargée d'étudier les différentes solutions qui s'offrent à l'organisme et d'effectuer toutes les démarches nécessaires. Dès 1920, la chambre de commerce de Valence et de la Drôme, la première dans cette région à faire bâtir son hôtel après la guerre, décide d'acquérir l'immeuble Clerc dans lequel elle était installée depuis sa fondation en 1879, afin d'y reconstruire un hôtel qui puisse accueillir ses services, ainsi que ceux de divers groupements professionnels ayant leurs sièges à Valence (ill. 1).

Ill. 1 : La façade principale de l'hôtel de la chambre de commerce de Valence (Drôme)



Cl. M.-H. Chazelle

- 3 Une commission, composée du banquier Auguste Giraud et de l'entrepreneur en travaux publics Émile Lioret, par ailleurs secrétaire général de la Chambre de commerce, est immédiatement nommée pour étudier les modalités du projet. Émile Lioret suit l'ensemble du chantier et effectue de nombreux déplacements pour s'inspirer des aménagements et des dispositions mis en œuvre dans d'autres hôtels consulaires en construction². Des commissions similaires sont formées lors de la construction des hôtels de Bourg-en-Bresse, Villefranche-sur-Saône et Vienne. Il faut souligner l'engagement souvent décisif des présidents des chambres de commerce notamment dans l'obtention de l'autorisation délivrée par le ministre.

Un processus administratif complexe

- 4 Pour obtenir la déclaration d'utilité publique, les chambres de commerce doivent soumettre leur projet au ministère du commerce et de l'industrie. En règle générale, ce dernier transmet les plans et devis au conseil général des bâtiments civils qui examine, en ce qui le concerne, la partie technique et demande fréquemment à l'organisme consulaire de revoir ou de modifier son projet. Ainsi, lors de la séance du 11 juillet 1935, le conseil des bâtiments civils retourne le projet de l'hôtel de Vienne accompagné d'observations avant de donner finalement son aval le 12 décembre suivant³. Les chambres consulaires doivent par ailleurs faire étudier et approuver le montage financier par le ministre pour obtenir un décret d'autorisation d'emprunt ; ce type de financement s'appuyant en grande partie sur des emprunts contractés auprès du Crédit foncier ou de la caisse d'épargne locale. La chambre de commerce de Bourg complète par exemple ses deux principaux emprunts par une campagne de demande de prêts organisée auprès des industriels ou des sociétés du département⁴. Les chambres de commerce investissent également le fonds de réserve qu'elles ont constitué au cours de la Première Guerre, au moment où celles-ci étaient habilitées à émettre du papier-monnaie. Il arrive enfin que l'État complète le financement de l'hôtel en accordant une subvention exceptionnelle. C'est le cas pour celui de Vienne pour lequel l'État contribue à hauteur d'un million de francs pour aider l'établissement à faire face à la majoration des prix de la construction entraînée par les événements sociaux de l'année 1936⁵. Une fois ces formalités administratives remplies, le décret d'autorisation est prononcé par le ministre du commerce et publié au *Journal officiel*⁶. Les travaux peuvent alors commencer.

Le mode de recrutement de l'architecte

- 5 Les chambres de commerce organisent le plus souvent un concours d'idées pour choisir le projet le plus adapté à leurs besoins et désigner, aux termes de cette consultation, l'architecte chargé de la direction des travaux. Dans la région Rhône-Alpes, seules les chambres de Valence et d'Annecy se sont distinguées en confiant directement leur projet à des architectes locaux. En 1920, la chambre de Valence choisit ainsi Émile Matras qui a tout juste le temps d'établir les premiers plans avant de disparaître au cours de l'année 1921 ; son associé et successeur, Louis Bozon⁷ reprend le chantier et l'achève peu après. En 1928, les chambres de commerce de Chambéry et de Bourg-en-Bresse organisent un concours, celle de Villefranche-sur-Saône en 1931 et de celle de Vienne en 1933. Ces concours sont restreints aux architectes du département de la chambre et des départements limitrophes. Comme de coutume, l'identité des concurrents est dissimulée et les projets se différencient par des devises ou des épigraphes afin de garantir l'impartialité du jury.
- 6 Les jurys de ces concours sont généralement composés d'architectes représentant leurs sociétés professionnelles régionales et nationales, ainsi que du président de la chambre de commerce. Ils comportent, le plus souvent, un seul degré ; il n'est que la chambre de Vienne pour procéder à un concours à deux degrés afin de départager les projets concurrents⁸. Ces concours ont visiblement suscité une vive émulation auprès des architectes : pas moins de treize propositions sont adressées lors du concours organisé en 1928 à Bourg-en-Bresse et vingt-huit dossiers sont envoyés à Vienne en 1934.

- 7 La figure de l'architecte Pierre Verrier⁹ se détache nettement parmi celles des architectes des chambres de commerce de la région Rhône-Alpes. Associé à Antonin Chomel, il construit le port aérien de Lyon-Bron pour le compte de la chambre de commerce de Lyon. En 1928, Chomel et Verrier sont désignés lauréats du concours organisé pour l'hôtel de la chambre de Bourg-en-Bresse et trois ans plus tard, en 1931, ils sont également retenus pour la construction de la chambre de Villefranche-sur-Saône. Fort de cette réputation et en sa qualité de président de la Société académique d'architecture de Lyon, Verrier est contacté en décembre 1932 par la chambre de commerce de Vienne pour fixer les conditions du concours qu'elle souhaite organiser en vue de la construction de son propre hôtel, concours dont il préside le jury aux côtés de Tony Garnier. La qualité de leurs travaux à Bourg comme à Villefranche-sur-Saône est saluée par Albert Laprade en 1936 dans *L'Architecture*, qui rend hommage à la simplicité des solutions proposées au regard d'un programme dont la principale difficulté réside dans le fait qu'il n'est pas précisément fixé.

Organiser les services d'une chambre de commerce : vers l'élaboration d'un programme-type

- 8 L'élaboration d'un programme pour un hôtel consulaire prend en compte les différents services d'une chambre de commerce. Ainsi, à Valence, le rez-de-chaussée se compose d'un vaste hall éclairé par des verrières sur lequel ouvre la loge du concierge. Un escalier monumental, à double révolution, orné d'une rampe en fer forgé conduit au premier étage¹⁰. À ce niveau, prennent place la salle de réception donnant sur la façade principale de l'hôtel, le cabinet du président, précédé d'un salon d'attente ainsi qu'une salle de commissions tandis qu'au deuxième étage, se situe une vaste salle pour les délibérations qui peut être divisée au moyen de cloisons mobiles¹¹. Le programme de l'hôtel de Bourg comporte au rez-de-chaussée un vaste hall dans lequel est installée une exposition permanente de produits régionaux dans des vitrines conçues afin de mettre en valeur l'ébénisterie bressane (ill. 2).

III. 2 : Le hall de l'hôtel de la chambre de commerce de Bourg-en-Bresse (Ain) en 1933

**CARTE POSTALE****CL. M.-H. CHAZELLE**

- 9 Au premier étage, sont distribués respectivement le bureau du président, la salle des séances et le cabinet du secrétaire. L'appartement de celui-ci se situe au deuxième étage, de même que la bibliothèque¹². Cette dernière pièce avait été omise lors de l'élaboration du programme de Valence, alors que l'une des fonctions des chambres de commerce est de collecter de la documentation économique pour la mettre à la disposition des professionnels. À Villefranche-sur-Saône, Chomel et Verrier reprennent les mêmes dispositions qu'à Bourg en ne prévoyant cependant qu'une vaste salle de conférences au premier étage¹³. Les chambres de commerce, par l'intermédiaire des commissions qu'elles nomment pour suivre la réalisation de leur projet, s'intéressent aux hôtels déjà construits dans les autres villes de la région. Jean Benoît¹⁴ et Jean Bonnat, maîtres d'œuvre de l'hôtel consulaire de Vienne tirent ainsi visiblement parti des exemples de Bourg-en-Bresse et de Villefranche-sur-Saône en proposant une distribution intérieure particulièrement équilibrée. À Vienne, les services extérieurs à la Chambre de commerce, ainsi que la loge du concierge, sont placés au rez-de-chaussée, dans le soubassement. Au rez-de-chaussée surélevé, qui forme l'étage principal, sont disposés les services de la chambre de commerce : une vaste salle des délibérations dont l'entrée monumentale ouvre sur une salle semi-circulaire ainsi qu'un vaste hall-musée commercial. À l'étage supérieur, se trouvent les services accessibles au personnel de la chambre : l'appartement du secrétaire administratif, la bibliothèque, les archives, ainsi que deux salles de réunions. Ses services sont distribués autour d'une galerie périphérique ouverte sur trois côtés du hall¹⁵.

La présence de services extérieurs

- 10 Intégrer des services étrangers à ceux de l'établissement consulaire dans un même bâtiment constitue pour les architectes une contrainte majeure. Là réside certainement l'une des spécificités du programme d'une chambre de commerce. En effet, celles-ci abritent dans leurs hôtels des groupements professionnels auxquels elles louent des salles pour l'organisation de réunions. Cette singularité figure d'ailleurs dans tous les programmes des concours. À Valence, les dirigeants de l'institution souhaitaient que l'hôtel devienne « la maison des commerçants et des industriels puisque [...] les membres des chambres de commerce sont les représentants accrédités du commerce et de l'industrie »¹⁶. C'est la raison pour laquelle l'hôtel comprend non seulement une bourse de commerce mais aussi un bureau de poste derrière le grand escalier, un local pour la caisse des allocations familiales et, au deuxième étage, des salles pour la chambre des notaires et la chambre départementale d'agriculture. À Bourg, l'hôtel abrite aussi la banque populaire de l'Ain, le syndicat d'initiative, l'union commerciale et industrielle ainsi que le crédit immobilier populaire de l'Ain¹⁷. À Vienne enfin, le président souhaitait faire du nouveau siège de la chambre de Vienne un « foyer économique », c'est-à-dire un immeuble aménagé de telle sorte que les organisations syndicales du commerce et de l'industrie et les associations d'intérêt général puissent y trouver place, soit pour leurs services permanents, soit pour leurs réunions¹⁸ ; en deux mots, réunir en un seul édifice tout ce qui, dans la région, a trait au commerce et à l'industrie.
- 11 Les programmes des hôtels consulaires de cette période présentent de nombreuses similitudes avec ceux des hôtels de caisses d'épargne. Pour autant, l'élaboration de plans-types s'est visiblement révélée impossible dans la mesure où les services extérieurs hébergés au sein de l'hôtel varient considérablement d'une ville à l'autre. De plus, les palais consulaires sont des bâtiments à utilisation discontinue, comportant de nombreux services et des salles destinées à recevoir un très grand nombre de personnes, mais pour quelques heures seulement par mois. Les architectes doivent ainsi concevoir des espaces suffisamment grands sans pour autant s'en tenir à de simples « volumes construits » et en gardant toujours à l'esprit la modularité des espaces.

Les styles privilégiés : de l'Art déco au néo-régionalisme

- 12 Entre 1920 et 1940, cinq villes de la région Rhône-Alpes se dotent d'un hôtel consulaire dont le style architectural varie considérablement d'une ville à une autre. À Annecy, l'hôtel construit en 1928 par Camille Blanchard¹⁹ affecte une facture assez classique avec une rotonde d'angle qui n'est pas sans rappeler la physionomie des hôtels de caisses d'épargne conçus sous la III^e République. Le palais consulaire de Valence associe quant à lui des références variées : une ordonnance classique (colonnes cannelées aux angles du bâtiment, soubassement couvert d'un parement à bossage) qui s'accorde avec des éléments relevant du langage moderne (feronneries des balcons, mouvement ondulé des bandeaux et des moulures). L'architecte mélange ici subtilement les lignes verticales aux courbes horizontales, visiblement soucieux de produire un édifice dont le style ménage une transition entre l'Art nouveau et ses motifs galbés et les formes géométriques de l'Art

déco. La façade porte les armoiries des villes de Valence, Nyons, Die, Montélimar et Romans.

- 13 À Bourg, les dirigeants souhaitaient que l'hôtel soit un « monument public, d'un caractère esthétique et utilitaire, digne de représenter le commerce et l'industrie ». Pour composer leur façade, Chomel et Verrier mettent l'accent sur le passé architectural de la cité et leur projet fut préféré à d'autres dont le caractère avait été jugé trop « palatial » par les membres du jury²⁰. C'est un bâtiment de tradition régionaliste, inspiré par l'architecture bressane et ses toits en tuiles plates, qui allie néanmoins quelques éléments Art déco (panneaux sculptés et bandeau surmontant les baies du premier étage), tout en privilégiant les matériaux régionaux à l'image de la pierre robuste de Villereversure qui est employée en revêtement sur les murs de la façade. À l'intérieur du bâtiment, le hall et ses colonnes sont revêtus du même matériau sous la forme de pierre polie. Comme à Valence, on retrouve sur la façade les armes sculptées des principales villes du département de l'Ain.
- 14 À Villefranche-sur-Saône, Chomel et Verrier conçoivent un hôtel beaucoup plus simple, respectant ainsi la volonté du maître d'ouvrage de posséder un édifice public aux lignes modernes dans lequel circulent l'air et la lumière selon une distribution intérieure claire. Les architectes dessinent un immeuble composé de deux édifices accolés : le bâtiment postérieur s'élève ainsi sur quatre niveaux alors que le bâtiment antérieur possède un étage en moins. Ces deux structures sont couvertes en toitures terrasses. La façade principale porte au centre un bow-window précédé d'un perron semi-circulaire couvert par une marquise (ill. 3).

Ill. 3: La façade principale de l'hôtel de la chambre de commerce de Villefranche-sur-Saône (Rhône)



Cl. M.-H. Chazelle

- 15 La physionomie générale de l'édifice, basée sur une recherche de fonctionnalité, avec de nombreuses baies larges et des corniches aux lignes nettes, n'est pas sans rappeler l'art de Tony Garnier, dont on retrouve ici l'influence manifeste de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt (1934). Les matériaux régionaux sont aussi mis en œuvre puisque le soubassement extérieur en granit provient d'une carrière locale²¹.

Ill. 4: La façade donnant sur le quai du Rhône de l'hôtel de la chambre de commerce de Vienne (Isère)



Cl. M.-H. Chazelle

- 16 À Vienne enfin, les architectes lauréats ne manqueront pas de s'inspirer du passé gallo-romain de la cité en composant un édifice qui combine habilement des éléments architecturaux antiques et modernes (ill. 4), usant de formes et de volumes simples en harmonie avec le paysage du quai, tout en évitant d'imposer une silhouette trop imposante. Bonnat et Benoît optent pour un plan massé autour d'un hall central, à la manière des temples romains et dessinent quatre façades différentes : la façade principale sur le Rhône, avec sa colonnade ordonnancée, affirme la situation prépondérante de la salle des délibérations, la façade d'entrée avec un perron monumental qui conduit à un vestibule et au hall, une façade avec loggia pour l'entrée spéciale de l'étage de soubassement et enfin une façade latérale qui suit l'ordonnance générale en éclairant les principaux services à chaque étage²². Le décor de ces nouveaux palais consulaires doivent véhiculer une image conjuguant gloire passée à l'histoire locale, aux productions régionales et à la modernité économique.

Le décor et l'aménagement des chambres de commerce

- 17 Au début du XX^e siècle, l'heure n'est visiblement plus aux dépenses somptuaires et les hôtels consulaires construits dans l'entre-deux-guerres se gardent d'afficher une trop grande richesse décorative même si ceux-ci arborent un vocabulaire décoratif aux thèmes récurrents. Ainsi, la figure de Mercure revient-elle à l'envi, de même que dans tous les édifices abritant une activité liée à l'économie. Le masque du dieu du commerce, entouré de ses ailes, traité dans un style hiératique, est ainsi placé au-dessus de l'entrée de la chambre de commerce de Chambéry construite entre 1931 et 1932 par Charles Luciani. À Villefranche-sur-Saône, le ferronnier d'art Charles Piguet réalise un caducée en fer forgé entouré des ailes de Mercure, placé au-dessus de la marquise de l'entrée. On retrouve le même motif dans le hall de la chambre de Bourg sous la forme d'une mosaïque de pavement entourée des mots « Commerce » et « Industrie ».
- 18 L'économie locale est aussi largement mise en avant dans les décors des nouvelles chambres de commerce. À Bourg-en-Bresse, les façades sont ornées de trois panneaux sculptés par M^{lle} Couibes, représentant l'élevage dans la Bresse, la culture viticole dans le Bugey et l'industrie hydroélectrique dans la région de Bellegarde²³. À Villefranche-sur-Saône, de part et d'autre du perron, deux bas-reliefs en fonte recouverts de cadmium sont réalisés par le dinandier Claudius Linossier²⁴, l'un représente Dionysos, symbole de la production viticole de la région du Beaujolais, l'autre illustre la déesse ouvrière Athéna, transformant les rayons solaires en coton et symbolise la seconde activité de cette région productrice de tissus et de soie (ill. 5).

Ill. 5: Claudius Linossier, Athéna, transformant les rayons solaires en coton



Bas-relief décorant la façade principale de l'hôtel de la chambre de commerce de Villefranche-sur-Saône (Rhône)

Cl. M.-H. Chazelle

- 19 À Vienne, les administrateurs de la chambre souhaitaient mettre l'accent sur le passé historique de la région, sur fond d'ouverture au tourisme. Un décor dans le hall avait été prévu dès la conception du bâtiment, mais celui-ci ne fut réalisé qu'en 1952. Il s'agit d'une fresque conçue par Joannès Bruyas d'après un projet de Jacques Ravel, qui illustre le passé de l'ancienne province du Dauphiné.
- 20 L'hôtel consulaire de Valence présente des décors qui ne font pas directement référence à l'économie régionale bien qu'ils aient été réalisés par des artistes valentinois. De vastes vitraux stylisés ornent la salle de réception du premier étage et sont l'œuvre du maître verrier Georges Thomas tandis que Gaston Dintrat (1885-1964) est l'auteur d'un bas-relief représentant *La Femme-oiseau*. Le peintre Louis Ageron (1865-1935) signe encore une fresque représentant les montagnes de Combe-Laval dans la salle des délibérations.
- 21 Les chambres de commerce font également appel à des maisons locales pour l'aménagement intérieur de leurs hôtels. Ainsi, la fabrique de Louis Rochegude à Valence, par ailleurs membre de la chambre de commerce, réalise-t-elle les meubles des différentes salles de l'hôtel valentinois. À Bourg et à Villefranche-sur-Saône, c'est la maison lyonnaise Chaleyssin qui se voit confier la décoration et l'ébénisterie, cette dernière entreprise collaborant régulièrement avec Chomel et Verrier.
- 22 La construction des hôtels consulaires constitue un moment décisif dans l'histoire des chambres de commerce en France dont les nouveaux palais matérialisent les ambitions contemporaines à travers un programme qui doit répondre autant à des questions fonctionnelles que de représentation. En cela, le cahier des charges d'une chambre de commerce n'est pas sans lien avec celui d'autres organismes comme les banques ou les caisses d'épargne, même si le programme des hôtels consulaires se révèle en réalité plus complexe dans la mesure où celui-ci doit tenir compte de la présence de services extérieurs et que l'édifice doit être capable d'évoluer en fonction de besoins nouveaux. Véritables vitrines des économies locales, les hôtels consulaires forment autant de variations sur le génie des provinces, à l'image des pavillons régionaux figurant aux expositions universelles, dans des postulats conjuguant à la fois régionalisme et modernisme, patrimoine et développement touristique.

NOTES

1. . Julien Guadet, *Éléments et théorie de l'architecture*, Paris, 1901, t. II, p. 597.
2. . « Compte rendu de l'inauguration de l'hôtel de la chambre de commerce » *Bull. de la chambre de commerce de Valence et de la Drôme*, 1927, n° 3, p. 59-76.
3. . *Bull. mensuel de la chambre de commerce de Vienne*, 1936, t. 30, séance du 8 janvier 1936, p. 18.
4. . Sandra Benisz, *L'Histoire de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ain*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la dir. de Jean-Luc Mayaud, Lyon 2, 1997, p. 38-39.

5. . Arch. dép. de l'Isère, 180 M 7, compte des recettes et des dépenses de la chambre de commerce de Vienne, exercice 1938.
6. . *Bull. de la chambre de commerce de Valence et de la Drôme*, 1922, n° 4, séance du 18 juillet 1922, p. 99.
7. . Louis Bozon (1878-1965), architecte diplômé par le Gouvernement en 1905, s'associe à son retour à Valence à Émile Matras, auquel il succède à la mort de celui-ci en 1921. Il est l'auteur en 1925 du magasin « Aux Dames de France » à Valence et achève en 1927 l'hôtel de la chambre de commerce de Valence. De 1926 à 1957, il est également architecte de la Banque de France, attaché à la succursale de Valence.
8. . « Concours pour la construction d'un nouvel hôtel destiné à recevoir les services de la chambre de commerce », *Bull. mensuel de la chambre de commerce de Vienne*, 1933, t. 28, p. 583-589.
9. . Pierre Verrier (1885-1968), architecte diplômé par le Gouvernement en 1919, il est associé à Antonin Chomel de 1920 à 1940.
10. . Les balcons et la rampe en fer forgé de l'escalier d'honneur sont l'œuvre du ferronnier lyonnais Louis Jacquillard.
11. . Arch. dép. de la Drôme, ETP 8, lettre du président de la chambre de commerce de Valence au président de la chambre de commerce de Vienne, 30 septembre 1929.
12. . Albert Laprade, « Les chambres de commerce de Bourg et de Villefranche-sur-Saône, par MM. Chomel et Verrier, architectes », *L'Architecture*, 1936, p. 113-120.
13. . « Concours pour la construction d'un nouvel hôtel destiné à recevoir les services de la chambre de commerce », *Bull. mensuel de la chambre de commerce de Villefranche-en-Beaujolais*, 1931, séance du 8 juillet 1931, p. 96.
14. . Jean Benoît (1900-1976), architecte diplômé par le Gouvernement en 1927, ouvre un cabinet à Grenoble en 1929. Il est associé à Jean Bonnat jusqu'en 1939.
15. . « Notice de MM. Bonnat et Benoît », *Bull. mensuel de la chambre de commerce de Vienne*, 1934, p. 266-270.
16. . *Bull. de la chambre de commerce de Valence et de la Drôme*, 1929, séance du 10 juillet 1929.
17. . *Inauguration de l'hôtel de la chambre de commerce*, 4 et 5 juin 1934, 1935, p. 10.
18. . *Bull. mensuel de la chambre de commerce de Vienne*, 1929, séance du 6 février 1929, p. 83.
19. . Camille Blanchard (1891-1977), architecte diplômé par le gouvernement en 1920, se voit confier en 1927 un vaste projet urbain par la municipalité d'Annecy. En 1929, la chambre de commerce d'Annecy lui commande la construction de son hôtel.
20. . Claude Vigoureux, *Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain, un siècle de passion et d'action*, Bourg-en-Bresse, 2000, p. 13.
21. . *Inauguration du nouvel hôtel de la chambre de commerce de Villefranche-sur-Saône, 2 juillet 1935*, imprimerie L. Deschizzaux, Villefranche-sur-Saône, 31 p.
22. . « Notice de MM. Bonnat et Benoît », *op. cit.*, p. 266-267.
23. . Albert Laprade, *op. cit.* p. 120
24. . Claudius Linossier (1893-1953), maître dinandier, il s'initie à la technique du métal à Paris auprès de Jean Dunand. De retour à Lyon, il commence une œuvre qui lui vaut un grand prix à l'Exposition internationale de 1937. Il appartient au groupe « Les artisans français contemporains ».

RÉSUMÉS

Les chambres de commerce apparaissent en France dès le début du XVIII^e siècle et ont été fondées en grand nombre au cours du XIX^e siècle. Après la première guerre mondiale, au cours de laquelle elles jouent un rôle économique majeur, nombre d'entre elles décident d'édifier un hôtel qui puisse accueillir leurs services alors en plein développement. Plusieurs chambres de commerce de la région Rhône-Alpes s'engagent dans cette démarche dès les années 1920. L'occasion leur est alors donnée de s'installer durablement au sein de la ville. Elles commandent aux architectes chargés de ces travaux, des bâtiments qui devaient matérialiser dans la pierre leur fonction de « parlement économique régional ». Les maîtres d'œuvre, le plus souvent recrutés sur concours, conçoivent des immeubles vastes et lumineux, pouvant accueillir les services consulaires et des services extérieurs, toujours soucieux de traduire architecturalement les idées de modernité et d'innovation associées aux activités de ces organismes, tout en préservant l'identité régionale de chacune d'entre elles.

Although the establishment of the first Chambers of Commerce in France dates back to the early eighteenth century, most of them were founded during the nineteenth century. In the aftermath of the First World War, during which Chambers of Commerce played a pivotal economic role, many opted for the construction of facilities specifically designed to house growing services. In the Rhône-Alpes region (south-eastern France), many Chambers of Commerce initiated construction projects in the 1920s. This was a major opportunity for them to settle in the heart of cities. Architects were appointed through competitions to design buildings that would embody the part of "regional economic parliament" these institutions used to play. Many proposed bright and spacious edifices to house both consular and external services. These architects sought to reflect through design and decors the notions of modernity and innovation linked with the Chambers of Commerce's activities. They also tried to preserve the specificities of each institution through the inclusion of ornamentations depicting the local economy.

Die ersten Handelskammer erschienen schon im frühen 18. Jahrhundert, die meisten wurden aber im Laufe des 19. Jahrhundert gegründet. Sie spielten während des ersten Weltkrieges eine derartig wichtige Rolle in der Wirtschaft, dass man kurz nachher beschloss, Gebäude zu erstellen, um ihre wachsenden Verwaltungsdienste zu beherbergen. Dazu entschieden sich mehrere Handelskammern der Region Rhône-Alpes schon in den zwanziger Jahren und siedelten sich in den Stadtmitten an. Die Aufgabe der damit beauftragten Architekten war, aus Stein die Macht des lokalen Wirtschaftsparlaments auszudrücken. Die Baumeister, meistens per Wettbewerb ausgesucht, erstellten geräumige und helle Gebäude, um die konsularischen sowie andere Dienste aufzunehmen. Man bemühte sich, durch die Bauformen die modernen und innovativen Tätigkeiten der Anstalt auszudrücken sowie deren regionalen Charakter zu erhalten.

AUTEUR

MARIE-HÉLÈNE CHAZELLE

Marie-Hélène Chazelle est diplômée en histoire et en histoire de l'art. Elle a soutenu en 2002 un DEA à l'université Lyon 2 sous la direction de François Fossier, consacré à l'architecture des édifices bancaires à Lyon. Depuis 2002, elle prépare sous la direction de Jean-Michel Leniaud une thèse de doctorat à l'École pratique des hautes études, ayant pour titre « L'architecture des établissements financiers à Lyon et sa région entre 1850 et 1935 ». Dans *Livraisons d'histoire de l'architecture*, elle a publié un article sur son travail de maîtrise, « La restauration de la salle de la Diana à Montbrison au XIX^e siècle (1862-1866) » (*LHA*, 2002, n° 3) et « Conserver les archives bancaires : le cas des sociétés de crédit, d'une banque d'affaires et de la Banque de France (1875-1935) » (*LHA*, 2005, n° 10). Elle a également publié en 2004 « L'architecture bancaire entre 1850 et 1930, étude comparative entre Lyon et Paris » dans les actes du colloque *Genève-Lyon-Paris, relations artistiques, réseaux, influences, voyages* et « La construction du siège social du Crédit lyonnais à Lyon (1880-1935) » dans *Histoire de l'art*, 2005, n° 57. En 2006, elle a participé à une journée d'études consacrée aux sources historiques de l'Épargne où elle a présenté une communication intitulée « Les sources sur les hôtels des caisses d'épargne » (actes à paraître). Adresse électronique : mariehchazelle@yahoo.fr